



M.

Vallon Pont D'Arc le
N/Ref :

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez réserver un mazet dans notre résidence de gîtes à Vallon Pont d'Arc et nous vous en remercions.

Afin de confirmer votre séjour, merci de bien vouloir nous retourner un exemplaire du contrat, ci joint, dûment complété et signé, accompagné d'un chèque d'un montant égal à 30% du total de votre location.

Nous vous rappelons que le solde de votre séjour doit être réglé au plus tard un mois avant votre arrivée.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au plaisir de vous recevoir,

Salutations cordiales

CONTRAT LOCATION

Entre

Le propriétaire ou son représentant la

Sarl Domaine des Mazes 07150 Vallon Pont d'arc

N°SIRET 439 349 010 0017

04 75 88 12 80 - domainedesmazes@hotmail.fr

Et le Locataire

Nom _____ Prénom _____

Adresse

Téléphone E.mail

Description

Surface habitable : 28M2 Nombre de chambres : 2	Nombre de lits : 2 pers.(140) - 1pers. : 3(0,70)
Adresse : Les Mazes 07150 Vallon Pont d'Arc	Autres : Canapé convertible 2 pers./salon Parking:extérieur Domaine 1 emplacement Numéroté

DATE DU SEJOUR

Du au
Nombres de personnes :
Nombres de personnes : Adulte(s) : Ados (12-17ans) : Enfant(s) (3-11 ans) :

FACTURATION

Coût

Nombre de semaine(s) :	Nombre de Mazet(s) :	
Nombre de Nuit(s)	Nombre de Mazet(s)	sauf du 18 Juillet au 20 Août)
Animal 3€ /nuit		
	Total séjour	
	Montant à verser à la réservation : 30%	
	Reste du	

Options

Achat draps jetables : grand lit : 9€, petit lit : 7€	
Ménage départ 50 €	
Lit BB ou Chaise haute 15€ / semaine	
Tv avec antenne intérieure 30€ / semaine – selon stock	
Plancha 20 € / semaine - selon stock	
Total options (à payer à votre arrivée)	

Mode de paiement

Chèques Vacances Chèque N°

sur banque

☒ Virement

Solde à régler au plus tard un mois avant l'arrivée

A régler sur place-Caution 305€ + 50€ - Taxe de séjour

-Nettoyage sortie 50 € si le mazet n'est pas laissé en bon état, propre, vaisselle faites et rangée

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales ci-jointes et les avoir retournées signées.

Signatures précédées de la mention manuscrite Lu et approuvé bon pour accord.

Le Locataire

le propriétaire ou son représentant

ANNEXES AU CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux. Ne rien faire qui de son fait ou du fait de sa famille ou de ses relations puisse nuire à la tranquillité du voisinage. Les enfants sont sous la surveillance, la responsabilité des parents et tuteurs légaux qui s'engagent à ne jamais poursuivre devant les tribunaux le propriétaire en cas d'accident grave ou léger. Le locataire laissera exécuter, pendant la location dans les lieux loués, les travaux dont l'urgence manifeste ne permet pas leur report. A son départ, le locataire s'engage à rendre la location aussi propre qu'il laura trouvée à son arrivée.

Pour les locations à la semaine les mazets sont disponibles du samedi 16h00 à 20h00 (après, nous prévenir) au samedi 10h00. Tout les départs se font avant 10h00. Pour toute clé non rendue après 10h00, il sera compté des heures de locations supplémentaires à régler sur place avant le départ.

Il est interdit de fumer à l'intérieur de toutes nos locations. Si une odeur de tabac persiste au départ du locataire, le propriétaire pourra prélever un supplément sur la caution pour temps passé et pressing nécessaire à l'élimination de toutes odeurs.

Un inventaire et un état des lieux précis est en accès libre dans le bien loué. Le locataire en prendra connaissance dès son arrivée. Le locataire disposera de 24 heures pour vérifier l'inventaire et signaler les anomalies constatées. Passé ce délai sans aucune contestation écrite, nous considérons que le locataire est en accord avec celui-ci et toute différence à votre départ pourra faire l'objet d'une demande d'indemnisation.

les biens loués seront considérés comme exempts de dommages à l'entrée du locataire.

Au départ du locataire tout le matériel devra être remis à la place qu'il occupait lors de l'entrée dans les lieux (vaisselle faite et rangée, réfrigérateur-congélateur, et micro-ondes nettoyés, ménage fait, poubelle sortie...). Tout objet perdu, cassé, détérioré ou abîmé devra être remplacé ou remboursé à sa valeur de remplacement par le locataire qui s'y oblige. Il est interdit de jeter dans les éviers, lavabos, baignoires, toilettes, et autres équipements sanitaires, des objets de nature à obstruer et des produits détersifs pouvant détériorer les équipements ou canalisations. Toutes réparations, quelle qu'en soit l'importance, rendues nécessaires par la négligence du locataire en cours de location seront à sa charge.

Le nombre de personnes prévues par mazet est de 5, nous nous réservons le droit de refuser toute personne supplémentaire.

Le village étant piétonnier, un emplacement privatif, pour une voiture, est prévu par mazet, à l'entrée du village.

L'accès de la piscine et aux abords est exclusivement réservé aux résidents sous leur pleine et entière responsabilité. La baignade des enfants mineurs non accompagnés est strictement INTERDITE. Le locataire certifie avoir pris connaissance des conditions d'utilisation de la mise à sa disposition, à celle de sa famille et à celle de son entourage. La piscine est équipée et répond aux systèmes de sécurité en vigueur. Le locataire prend bonne note que l'activation et la désactivation des systèmes de sécurité ressortaient de sa seule responsabilité. Le locataire assumera seul par ailleurs la charge d'assurer la surveillance des utilisateurs de la piscine mise à sa disposition, cette surveillance ressortant de son exclusive responsabilité, le locataire s'engage à ne pas exercer d'action à l'encontre du propriétaire ou de ses représentants en cas d'accident.

La réservation ne deviendra effective qu'à réception du contrat, et à l'encaissement du montant l'accompagnant (30% du montant du séjour), et qu'après notre confirmation écrite.

Le solde devra être réglé au plus tard un mois avant la date d'arrivée

La location est personnelle. Il est interdit de céder ou sous-louer à un tiers.

A son arrivée le locataire versera au propriétaire ou à son représentant une caution de 305 €, ce montant sera restitué au locataire en fin de séjour, (sauf départ avant 8h00, après 20h00) déduction faite, par le propriétaire, des montants à la charge du locataire aux fins de remise en état des lieux, réparations diverses... Le montant de ces retenues devra être dûment justifié par le propriétaire.

Si la caution s'avère insuffisante, le locataire s'engage à compléter la somme sur la base des justificatifs fournis par le propriétaire.

En cas d'interruption anticipée du séjour, ou de non présence le jour prévu, il ne sera procédé à aucun

remboursement.

Toute résiliation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse indiquée en tête des présentes.

Si la résiliation intervient dans un délai supérieur à trois mois avant l'entrée dans les lieux, le propriétaire restitue dans les 30 jours de la résiliation la totalité des arrières versées par le locataire.

Si la résiliation intervient dans un délai compris entre 2 et 3 mois avant l'entrée dans les lieux, le propriétaire restitue dans les 30 jours 75% des arrhes versées par le locataire.

Si la résiliation intervient dans un délai compris entre 1 et 2 mois avant l'entrée dans les lieux, le propriétaire restitue dans les 30 jours de la résiliation 50% du montant des arrhes versées par le locataire.

Si la résiliation intervient dans un délai inférieur à 1 mois avant l'entrée dans les lieux, le propriétaire conserve l'intégralité du montant du séjour.

Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat et passé un délai de 24h,sans avis notifié du propriétaire le présent contrat est considéré comme résilié, le propriétaire conservera l'intégralité du montant du séjour et pourra disposer de sa location.

Le locataire est tenu d'assurer le local qu'il a loué, il doit vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature. Le Domaine des Mazes décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries et d'accident relevant de la responsabilité civile du locataire.

Le propriétaire ou son représentant assume la responsabilité de la mise à disposition de la location et assure qu'elle répond aux normes de construction, conformité, sécurité et santé nécessaires et obligatoires pour la mise en location saisonnière.

Le propriétaire ou son représentant assure au locataire la jouissance paisible du lieu loué.

Le propriétaire ou son représentant assure de délivrer les lieux en bon état d'usage et de réparation, ainsi que les équipements mentionnés au contrat en bon état de fonctionnement.

Le propriétaire ou son représentant s'engage à rendre sa caution au locataire dans le délai susvisé si aucune dégradation n'a été constatée et si les charges précisées dans les conditions de location ont pu être acquittées sur place.

Les animaux vous accompagnant devront être en bonne santé, carnet de vaccinations à jour, tenus en laisse.

En cas de litige ou réclamation, il est recommandé de s'adresser à l'Office de Tourisme local qui interviendra pour favoriser le règlement à l'amiable des litiges, si le contrat a été signé par le propriétaire et le locataire, si la réclamation est formulée dans les 3 premiers jours après l'arrivée, pour tout litige concernant l'état des lieux ou l'état descriptif, à l'issue du séjour pour toutes les autres contestations. A défaut d'accord, seuls les tribunaux du ressort du lieu de l'immeuble objet de la location sont compétents.

Je reconnais avoir, pris connaissance des conditions générales de location ci-dessus

Fait à le

Fait à Le

Le locataire

Le propriétaire



04 75 88 12 80
domainedesmazes@hotmail.fr
domainedesmazes.com



VALLON PONT D'ARC ARDECHE SUD

A Vallon Pont d'Arc, le quartier des Mazes se situe à 5 minutes du centre ville, à quelques minutes de la rivière, dans un environnement calme. Le Domaine des Mazes vous accueille en toute convivialité, vous y passerez des vacances alliant culture, découverte de la région, activités sportives ou farniente.

Mazet 28m² équipé 5 Personnes :

- Séjour avec canapé convertible d'appoint 2 places
- Une cuisinette équipée (grand réfrigérateur-congélateur, 2 plaques électriques, four micro-onde, cafetière électrique ,ustensiles de cuisine).
- Une chambre équipée d'1 lit double 140cm .
- Une chambre équipée de 3 lits simple 70cm dont 1 superposé.
- Une salle d'eau avec wc séparé.
- Une belle terrasse couverte (14m² env.) avec table et bancs
- Espace vert.

Les services au domaine

Accueil, location lits bébé, location chaises hautes.

Les activités au domaine en accès libre et gratuite

Piscine avec pataugeoire et jacuzzi, terrain de tennis,ping-pong, terrain de pétanque , aire jeux enfants.

A proximité

La rivière

Activités à proximité avec possibilité de réserver au Domaine

Canoë, kayak, vélo, moto, escalade, ULM, avion, bowling, équitation, etc...Excursions.

Les infos

Route: Paris Autoroute A7 sortie Montélimar sud, Nationale 102 Aubenas- Ruoms-Vallon Pt d'Arc -

Voiture conseillée

Train : gare Montélimar ou Valence, puis car.

Notre adresse

Domaine des Mazes Chemin des Estrades 07150 Vallon Pont d'Arc

Tel : 04 75 88 12 80 **Email :** domainedesmazes@hotmail.fr

Site : domainedesmazes.com

Arrivée : 16h00 à 20h00

Départ : Samedi avant 10h00

Location : Samedi / Samedi

LOCATIONS 2017

Périodes	Semaine	Nuit
01 Avril au 29 Avril	300 €	70 €
29 Avril au 17 Juin	350 €	80 €
17 Juin au 01 Juillet	400 €	80 €
1 Juillet au 15 Juillet	500 €	90 €
15 Juillet au 29 Juillet	720 €	-
29 Juillet au 19 Août	790 €	-
19 Août au 26 Août	720 €	90 €
26 Août au 23 Septembre	350 €	70 €
23 Septembre au 07 Octobre	250 €	70 €

Groupe / C.E. ... sur devis
Partenariat avec les comités d'entreprises

Options

Petit déjeuner : 6,50€

Repas à partir de : 13,50€

Demi-pension : 24 €

Pension complète : 37 €

Kit draps jetables 2 personnes : 9€ par lit

Kit draps jetables 1 personne : 7€ par lit

TV avec antenne intérieure selon les stocks : 30,00 €

Lit bébé selon les stocks : 15,00 €

Chaise haute bébé selon les stocks : 12,00 €

Plancha selon les stocks : 20,00 €

Le ménage

ménage fin de séjour 50,00 € par mazet.

Nettoyage de sortie si le mazet n'est pas laissé en bon état, propre, vaisselle faite et rangée : 50,00 €

Nos amis les bêtes

carnet de vaccination à jour, tenus en laisse : 21,00 €/semaine .